

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le sept octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vougy, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Jean-Claude MELETON 1^{er} adjoint, Jacques DEBOUT 2^{ème} adjoint, Marie-Thérèse PEGON 3^{ème} adjointe, Marie-Christine DENONFOUX 4^{ème} adjointe, Robert CLEVENOT, Bernard CHENAT, Emmanuelle DANIERE, Joëlle VERRIERE, Alain COUTAUDIER, Patricia PICHONNAT, Rosalie SIMON.

Absents excusés : Georges DELOMIER, Catherine DESSEIGNE, Vincent RAY.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PEGON.

Monsieur le Maire félicite la chorale CANTILENA qui a donné un très beau concert hier avec les chœurs russes.

Monsieur le Maire donne des précisions au conseil sur le bouc en divagation qui a causé quelques frayeurs à des automobilistes et donné des sueurs froides aux Serres de Commières. L'animal a pu être capturé et suivant les conseils de la DDT, gardé 8 jours sur un terrain communal. Le propriétaire de l'animal n'ayant pu être identifié, il a été décidé d'euthanasier ce bouc, comme le prévoit la réglementation.

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu du 2 septembre 2019 et l'approuve à l'unanimité, après quelques corrections.

ORDRE DU JOUR

TRAVAUX DES COMMISSIONS

⇒ **URBANISME** : Adjointe responsable : Mme DENONFOUX Marie-Christine

- Mme DENONFOUX a rencontré M. POURRET qui habite en face du parking de la boulangerie et qui a constaté que de plus en plus de routiers stationnent la nuit sur le parking aménagé le long de la RD 482 et urinent sur son mur de clôture. Il est proposé de mettre une signalisation limitant le stationnement la nuit.

- Requête JACQUET : sur les conseils de notre avocat, le titre litigieux a été retiré. Le Tribunal Administratif en a été informé. Un autre titre a été établi. Les frais d'avocat devraient s'élever à environ 1200 € qui ne sont pas pris en charge par notre assureur.

⇒ **VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Mme PEGON Marie-Thérèse**

- Mme PEGON indique qu'elle a rencontré la famille qui a d'importants arriérés à la cantine. Celle-ci s'est engagée à verser 150 € chaque mois à partir d'octobre.

- Marie-Thérèse PEGON propose de fixer la réunion de relecture du bulletin municipal au jeudi 24/10 à 20h.

- La prochaine réunion du CCAS se tiendra le mercredi 6 novembre à 18h30.

- Un pot pour les départs en retraite sera organisé le 25 octobre à 19h pour Roger DELANGLE et le 8 novembre à 19h pour Chantal TORCHI.

⇒ **BATIMENTS ET VOIRIE /Adjoint responsable : Jean-Claude MELETON**

- Voirie : les travaux suivent leur cours. Une partie non prévue a été réalisée entre la rue des Ecureuils et le chemin des Chevreuils. L'opération de point à temps et la réfection de la rue de Verdun commenceront très prochainement.

- A la gare, une corbeille a été posée ainsi que des bordures en béton pour délimiter le stationnement.

- Une nouvelle alarme incendie à la salle Albert Ginnet vient d'être installée suite aux prescriptions de la commission de sécurité.

- A la salle des Fêtes, l'éclairage de la scène est en cours d'amélioration pour répondre aux attentes des associations.

- La bibliothèque est terminée et a ouvert au public. Il reste deux projecteurs extérieurs à poser.

- La signalétique accessibilité va être installée à la salle Albert Ginnet et sur les marches de l'église.

- Les décors de Noël ont été livrés.

- IL est prévu de refaire les passages piétons sur la RD 482 et vers le VIVAL semaine 42. Comme envisagé, on en rajoutera un au niveau de la boulangerie.

- Des trous ont été rebouchés dans les Chambons et allée Sainte Barbe.
- Il faudra réfléchir à la reconstruction du muret endommagé à l'angle de la rue de l'église et de la rue de la Croix Bayon pour éviter d'autres accidents. Une plainte a été déposée en gendarmerie, mais le propriétaire du véhicule responsable des dommages n'a pas été retrouvé.

- Mur de la cure : Rosalie Simon signale que le crépi s'en va par endroits. Jean-Claude MELETON pense qu'il n'y a pas trop lieu de s'inquiéter.

- Eclairage du terrain de foot : Monsieur le Maire explique que le projet initial de modification de l'éclairage du terrain de foot a été revu pour être efficace. Le chiffrage du SIEL ayant pris du retard, ce point sera soumis à délibération lors du prochain conseil municipal.

- Salle Albert Ginet : la mise aux normes du branchement gaz dans la cuisine a été commandée par THERMI SERVICES pour 3177.66 € TTC, dont environ 1260 € à réaliser obligatoirement. Les 1915.19 € restant concernent la création d'une aération nécessaire si l'on conserve le fourneau au gaz. Certains s'interrogent sur l'utilité d'une telle mise aux normes. D'après le secrétariat, les associations utilisatrices demandent régulièrement l'utilisation du gaz pour leurs manifestations. Monsieur le Maire indique qu'il serait dommage de ne pas entretenir et utiliser du matériel existant.

DELIBERATIONS

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE VERDUN à MME STOCK CLAIRE

N° 49/2019

Sous-préfecture de Roanne

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet d'installation de Mme Claire STOCK dans la commune en tant que pédiatre. Elle a sollicité la commune pour acquérir le restant de parcelle constructible à côté du cabinet de kinésithérapie, soit une surface d'environ 120 m², dans le but d'y implanter son cabinet.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal et propose de vendre à Mme STOCK une parcelle d'environ 120 m² au même prix que celui auquel ont été vendues les parcelles à la pharmacie, la boulangerie et le cabinet de kinésithérapie, soit 90.42 €/m².

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de vente à Mme STOCK d'une parcelle de terrain d'environ 120 m² au prix de 90.42 € le m². La surface exacte cédée sera déterminée lors d'un bornage à effectuer. Monsieur le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente et à signer les documents s'y rapportant.

**DENOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE DU LOTISSEMENT LE HAMEAU
DES FORESTS**

N° 50/2019

Sous-préfecture de Roanne

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une voie supplémentaire a été créée au lotissement le Hameau des Forests dans le cadre de la 3^{ème} et dernière tranche de travaux. Une parcelle dont l'accès est situé sur cette voie faisant l'objet d'un permis de construire, il y a lieu de nommer cette voie afin de respecter l'adressage mis en place récemment sur la commune.

Il est proposé de nommer cette voie « Impasse des Chanterelles ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant l'intérêt que présente la dénomination des rues et places publiques, valide le nom attribué à la voie nouvellement créée au lotissement le Hameau des Forests : « Impasse des Chanterelles ». Il autorise également Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE LA SOURCE -
PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - ANNEE
SCOLAIRE 2019-2020**

N° 51/2019

Sous-préfecture de Roanne

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.442-5,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2007,

Considérant que dans le cadre du contrat d'association passé avec l'Etat pour l'école privée La Source, la commune prend en charge les dépenses de fonctionnement pour les élèves des classes maternelles et primaires, domiciliés ou non sur la commune de Vougy,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer à l'école privée La Source la contribution suivante pour l'année scolaire 2019-2020 : 660.84 €/élève

Sur la base de 32 élèves scolarisés au 2 septembre 2019, le montant de la dépense annuelle est de 21146.88 €.

- décide de verser dès maintenant un acompte de 10000 €, le solde sera versé en janvier 2020 soit 11146.88 €.

**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE SERVICE PUBLIC DE
TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES BOUES DE CHARLIEU
BELMONT COMMUNAUTE**

N° 52/2019

Sous-préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2018 sur le service public de traitement et de valorisation des boues de Charlieu Belmont Communauté, qui après délibération, est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que ce rapport est consultable en mairie.

**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE CHARLIEU BELMONT
COMMUNAUTE**

N°53/2019

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2018 sur le service public d'assainissement non collectif de Charlieu Belmont Communauté, qui après délibération, est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que ce rapport est consultable en mairie.

CLOTURE DE LA REGIE DES DROITS DE PLACE

N° 54/2019

Sous-Préfecture de Roanne

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies d'avances et de recettes des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération en date du 12 décembre 1996 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11 juillet 2019,

Considérant le faible montant de l'encaisse annuel de cette régie,

Le conseil municipal, après délibération approuve à l'unanimité la clôture de la régie de recettes des droits de place à compter du 8 octobre 2019. Il est mis fin aux fonctions du régisseur, du sous-régisseur et des mandataires de la régie.

APPROBATION DU BAIL ENTRE LA COMMUNE DE VOUGY ET M. BADOLLE Jérémy/Mme CHEVROT Mandy POUR LA LOCATION D'UN APPARTEMENT A LA CURE 69 RUE DE L'EGLISE - LOGEMENT DE GAUCHE
N° 55/2019

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que M. BADOLLE Jérémy et Mme CHEVROT Mandy ont souhaité louer l'appartement communal situé 69 rue de l'Eglise (logement de gauche) à compter du 1^{er} octobre 2019 jusqu'au 30 septembre 2024.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le bail établi entre la commune de Vougy et M. BADOLLE Jérémy et Mme CHEVROT pour la location de l'appartement communal situé 69 rue de l'Eglise, bail qui prendra effet le 1^{er} octobre 2019 pour se terminer le 30 septembre 2024.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce bail.

INDEMNITE DE LA SMACL - SINISTRE CANDELABRE

N° 56/2019

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a déjà obtenu un remboursement de la part de la SMACL pour le sinistre causé sur un candélabre aux Trois Moineaux cet été. Or, le tiers responsable des dommages avait été identifié et un recours a été exercé contre son assureur par la SMACL.

Cela permet aujourd'hui d'obtenir le remboursement de la franchise d'un montant de 300 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement de 300 € proposé par la SMACL.

RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N° 54/2018 RELATIVE A L'ALLOCATION CLASSES TRANSPLANTEES ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Sous-Préfecture de Roanne

N° 57/2019

Monsieur le Maire explique que la délibération n° 54/2018 du 5/11/2018 portant attribution d'une allocation pour classes transplantées aux élèves des classes primaires et maternelles de l'école publique pour l'année scolaire 2018-2019 est erronée. En effet, si l'allocation allouée est bien de 22 € par élève, le montant total attribué pour 131 élèves est de 2882 € et non 2282 € comme indiqué dans la délibération initiale.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la rectification de la délibération n° 54/2018 et dit que le montant de l'allocation pour classes transplantées aux élèves des classes primaires et maternelles de l'école publique pour l'année scolaire 2018-2019 est de 2882 €. Par conséquent, un rappel de 600 € sera versé au sou des écoles publiques.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part du courrier qu'ont reçu les communes du territoire de Charlieu Belmont Communauté de ROANNE AGGLOMERATION concernant la récupération des boues qui sortiront de la future usine de méthanisation.

Une réponse a été faite par M. VALORGE, président de Charlieu Belmont Communauté, qui rappelle que le territoire est déjà soumis à un plan d'épandage et qu'il va être difficile de répondre à sa demande.

- Déneigement : Monsieur le Maire a fait le point avec l'entreprise THORAL au sujet de la solution qu'il propose pour assurer le déneigement. Il n'y aurait pas d'astreinte à payer. En contrepartie, la lame et la saleuse de la commune seront mises à disposition de l'entreprise pour assurer le service. Seul un tarif horaire sera appliqué. Cette solution sera plus économique que la mise en place d'astreinte pour les agents communaux. Le conseil municipal donne son aval.

- Monsieur le Maire fait part de la demande du traiteur MUNINI qui stationne tous les jeudis avec son camion à côté de la boulangerie. Il se branche d'ailleurs chez ce dernier, ayant eu son accord préalable. Mais de ce fait, le traiteur est dépendant du boulanger. Aussi, M. MUNINI sollicite l'installation d'une borne communale où il pourrait se brancher. Monsieur le Maire explique que la pose d'un compteur serait trop onéreuse pour un seul forain. La possibilité de se brancher sur la salle des fêtes apparaît compliquée vu la distance. Peut être voir avec le cabinet de kinésithérapie.

- Charlieu Belmont Communauté envisage d'aménager les berges du Ris le long du lotissement Clémenceau, comme la commune en avait fait la demande il y a quelques années. Cela nécessite l'accord des riverains qui sont propriétaires des berges. De plus, l'entretien sera par la suite à leur charge, de leur côté, et à la charge de la commune, pour l'autre côté. Un devis est en cours.

- Lecture est faite du courrier des membres de la Paroisse quant au mauvais état des murs de l'Eglise. Des infiltrations ont été constatées à plusieurs endroits et il serait nécessaire d'envisager des travaux. Monsieur le Maire signale également le mauvais état de la charpente du bâtiment de la cantine, pour lequel les pompiers qui sont intervenus vendredi pour un nid de frelons, nous ont alertés. L'entretien de ces deux bâtiments sera à prévoir par la future équipe municipale.

- Joëlle VERRIERE fait part de la demande de Mme KULAGA qui se propose d'organiser des ateliers éducation à la citoyenneté pour les enfants et leurs parents, dans la nouvelle bibliothèque. Elle sera mise en contact avec Marie-Ange CARRIE, responsable bibliothèque.

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle habitante de la commune souhaiterait aussi s'investir auprès des bénévoles de la bibliothèque et les aider pour la partie informatique.

- Emmanuelle DANIERE demande si une inauguration de ce nouvel équipement est prévue.

- Emmanuelle DANIERE, à la demande de M. VALORGE, présente un compte- rendu succinct des actions menées par les élus de Charlieu Belmont Communauté durant leur mandat.

- Emmanuelle DANIERE demande si un nouvel agent a été trouvé pour remplacer Roger DELANGLE. Monsieur le Maire indique qu'il y a eu peu de candidatures. Aucun choix n'a été fait pour l'instant.

- Alain COUTAUDIER explique qu'il y a un problème sur les GPS qui ne trouvent pas le Crêt d'Aiguilly. Il semble qu'il y ait une erreur le Crêt d'Aiguilly apparaissant sur certaines cartes dans le secteur des Gardes. On ne peut rien faire. Il y a un délai important pour que les GPS prennent en compte le nouvel adressage de la commune.

- Monsieur le Maire explique que les responsables de la FNACA ont sollicité Clotilde ROBIN pour l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'une plaque souvenir qui serait posée vers le Monument aux Morts. Certains membres du conseil s'interrogent sur l'utilité d'une nouvelle plaque alors que les noms des soldats tués en Algérie figurent déjà sur le Monument.

La séance est close à 22h20.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents :	
Bernard MOULIN	
Jean-Claude MELETON	
Jacques DEBOUT	
Marie-Thérèse PEGON	
Marie-Christine DENONFOUX	
Robert CLEVENOT	
Rosalie SIMON	
Bernard CHENAT	
Georges DELOMIER	
Joëlle VERRIERE	
Catherine DESSEIGNE	
Emmanuelle DANIERE	
Vincent RAY	
Alain COUTAUDIER	
Patricia PICHONNAT	